



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections, de la réglementation
Générale et de l'appui à la délivrance des titres**

**DEMANDE D'AGRÉMENT POUR L'EXPLOITATION D'UN ÉTABLISSEMENT CHARGÉ
D'ORGANISER DES STAGES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

- 1^{er} demande Renouvellement Rajout de salle
Date de délivrance :
Numéro de l'agrément :

Renseignements concernant le demandeur :

Nom : Nom d'usage :
Prénom(s) :
Date de naissance : Lieu de naissance :
Nationalité :
Adresse :
N° de téléphone : Courriel :

Renseignements concernant la demande de renouvellement :

Date de l'attestation de formation initiale TechniqAdministrative (GTA) :
Date de l'attestation de formation continue GTA :

Renseignements concernant la filiation (nécessaire pour la demande de casier judiciaire)

Nom du père : Prénom(s) :
Nom de la mère : Prénom(s) :
(nom de naissance)

Renseignements concernant l'établissement d'enseignement de la conduite :

Raison sociale de l'établissement :
Adresse 1^{er} salle :
Adresse 2^{ème} salle :
Adresse 3^{ème} salle :
Adresse du siège social :
N° de téléphone : Courriel :

Statut juridique : Nom propre SARL (dénomination de la société) :
 Association Autre (à préciser) :
N° de SIRET ou SIREN :

J'ai l'honneur de solliciter la délivrance d'un agrément pour l'exploitation d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la sécurité routière, en application de l'arrêté du 26 juin 2012.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Je m'engage à signaler toute modification qui pourrait intervenir dans mon établissement dans les cinq ans à compter de la date d'agrément.

Je prends connaissance de l'obligation de solliciter le renouvellement quinquennal de mon agrément au moins deux mois avant l'expiration de celui-ci.

Fait à :

Le :

Signature :

L'autorisation d'enseigner ou d'animer un stage de sensibilisation à la sécurité routière ne peut être délivrée aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation prononcée par une juridiction française ou par une juridiction étrangère, à une peine criminelle, ou à une peine correctionnelle mentionnée au II de l'article L.212-2 et à l'article R.212-4 du Code de la route, et aux personnes privées du droit de conduire par suite d'une décision administrative ou judiciaire (toute personne faisant une fausse déclaration s'expose aux sanctions prévues aux articles 441-1 et suivants du Code pénal et L.224-18 du Code de la route).

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNÉ À SON EXPÉDITEUR

Votre dossier complet doit être retourné à l'adresse suivante :

Préfecture de l'Allier

Bureau des élections, de la réglementation générale et de l'appui à la délivrance des titres

Section répartition

2 rue Michel de l'Hospital

CS 31649 – 03016 MOULINS CEDEX

LISTE DES PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE

- Le formulaire recto à compléter
- Une enveloppe pré-affranchie au tarif recommandé en vigueur avec accusé de réception libellé au nom et adresse de l'établissement d'enseignement de la conduite (liasse de la Poste)

Le demandeur :

- 2 photographies d'identité identiques et récentes
- justificatif d'identité (CNI, passeport, titre de séjour en cours de validité)
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique administrative
- Pour les personnes morales : statuts + extrait du registre du commerce de moins de 3 mois
- Pour les associations : copie des statuts de la déclaration de l'association au Journal officiel
- justification de l'inscription au rôle de la cotisation foncière des entreprises ou déclaration URSSAF

Les moyens :

- nom et qualité de l'établissement (raison sociale SIREN ou SIRET, adresse postale, mail et numéro de téléphone)
- plan et descriptif des locaux : au moins une salle de formation (plusieurs possibles), adaptée à la formation (minimum ,35 m² chacune), respect des règles d'hygiène, sécurité et accessibilité (disposer d'un éclairage naturel occultable et de la capacité d'installation du matériel)
- titre de propriété, contrat de location, convention d'occupation (d'un an minimum pour chaque sale)
- attestation d'assurance (RC garantissant les stagiaires)
- calendrier prévisionnel des stages de la 1^{ère} année d'exercice avec identité de chaque animateur (pour chaque stage)

Les personnes désignées (le cas échéant pour l'accueil et l'encadrement technique et administratif :

- justificatif d'identité en cours de validité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- photocopie du contrat ou de la convention nommant ces personnes à ces fonctions, et précisant explicitement les délégations de pouvoir et de signature accordées et acceptées par les intéressés ainsi que les responsabilités exercées
- attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et administrative

Les animateurs : *(au moins un animateur psychologue et un animateur expert en sécurité routière)*

- justificatif d'identité en cours de validité
- justificatif du lien contractuel avec le demandeur (en cohérence avec le calendrier de stage)
- photocopie de l'autorisation d'animer les stages

Si l'établissement prévoit des séances de conduite à l'occasion des stages :

- un justificatif de propriété ou de location des véhicules
- une attestation d'assurance couvrant les dommages